



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique du tourisme

Question écrite n° 5494

### Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'information de nos compatriotes se rendant en vacances à l'étranger. En effet, l'affaire des otages français en Turquie prouve que de nombreux Français se rendent dans des parties du globe assez sensibles et peuvent se retrouver dans des situations délicates pour leur sécurité. Il conviendrait de développer l'information des tours-opérateurs, des agences de voyages comme de nos compatriotes touristes se rendant à l'étranger pour leurs vacances. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur cette proposition.

### Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, le ministre des affaires étrangères est fréquemment saisi par des particuliers, par des agences de voyage ou des tours-opérateurs, ou encore par des organismes publics ou privés afin d'obtenir des informations sur des déplacements touristiques ou professionnels envisagés dans certaines zones sensibles du monde. Après avoir obtenu informations et conseils de nos chefs de postes diplomatique ou consulaire, ces données sont repercutées auprès de ceux qui sollicitent ce ministère. Quels que soient les cas de figure, cette politique d'information se fait en liaison avec la direction du tourisme du ministère de l'équipement, à qui il appartient de juger de l'opportunité d'adresser un communiqué au syndicat national des agences de voyage ou de tout autre organisme qui en ferait la demande. Cependant, il convient de souligner que tout voyage à l'étranger relève d'une décision individuelle d'appréciation des risques et la responsabilité du ministère des affaires étrangères ne saurait être mise en cause.

### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult Éric](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5494

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 1993, page 2861

**Réponse publiée le :** 15 novembre 1993, page 4020